



YERVILLE - DIMANCHE 28 MAI 2023

LES 10KM DE YERVILLE

REGLEMENT MARCHE

Le dimanche 28 mai 2023, l'AYCD de Yerville organise sa quatrième édition des 10km de Yerville et une marche sera proposée, sur une **distance de 10km, départ à 9h30.**

Cette épreuve de marche se déroulera uniquement sur route.
Cette épreuve fera l'objet d'un classement.

DEPART et ARRIVEE : Centre sport et Santé, rue de Notre Dame de Pontmain, Yerville.

Cette marche est ouverte à partir de la catégorie cadet (à partir de 15 ans).
L'épreuve se dispute en individuel.

Le droit d'inscription est fixé à **10€** par marcheur.

Récompenses pour la marche :

- 3 premiers marche Hommes
- 3 premiers marche Femmes
- 1er course marche Homme doyen
- 1er marche Femme doyenne
- 1er marche Homme le plus jeune
- 1er marche Femme la plus jeune

Engagements à envoyer à :

GENDRIN Samuel, 84 Avenue Charles de Gaulle, 76760 YERVILLE

☎ : 06 20 82 50 84 ou en ligne sur site : www.aycd-yerville.fr

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche en compétition, datant de moins d'un an.

➤ **Respecter l'environnement, ne rien jeter sur le circuit.**

➤ Un cadeau surprise sera remis à chaque participant.

➤ Les marcheurs devront se munir de 4 épingles pour la fixation des dossards.

➤ Des vestiaires et des douches seront mis à disposition des marcheurs.

➤ De nombreux lots seront tirés au sort avec les N° de dossards et attribués aux marcheurs.

➤ **Retrait des dossards : à partir de 08h15 au CRJS, rue de Notre Dame de Pontmain, Yerville**

➤ Le verre de l'amitié sera servi suite à la remise des récompenses.

➤ L'AYCD n'est pas responsable des vols commis pendant cette journée sportive.

➤ Tout concurrent autorise l'organisation, les médias et partenaires à utiliser les images prises lors de la manifestation sans contrepartie financière.

➤ Pour les inscriptions en ligne les concurrents acceptent les conditions générales du site normandie course à pied

➤ L'inscription sur place est possible moyennant un majoration de 2 €, soit **12 €**.

Le Président de l'AYCD
Samuel GENDRIN